



« LE MORVAN ET SON PNR : AU CŒUR D'UN ENJEU DE TERRITOIRES ET D'ACTEURS »

AUTOSAISINE

AVIS

présenté par

Gérard MOTTET

COMMISSION N°1

« Aménagement des territoires, Agriculture »

Elsa DEBARNOT
Chargée d'études

SEANCE PLENIERE DU 14 JUIN 2006

Crédit photo : Conseil Régional de Bourgogne\Michel FERCHAUD

SOMMAIRE

1. PREAMBULE GEOGRAPHIQUE	1
2. LE MORVAN ET SON PNR.....	3
3. LES STRUCTURES ENGAGÉES POUR LE TERRITOIRE DU MORVAN ET LEURS MISSIONS.....	4
4. UN MANQUE DE LISIBILITÉ A COMBLER	6
5. PROPOSITIONS	7
5.1. <i>Pour de meilleures synergie et implication des acteurs locaux</i>	7
5.1.1. Une commission permanente des conseils de développement des quatre Pays du Morvan	7
5.1.2. Le financement équitable des quatre conseils généraux membres du Parc Naturel Régional du Morvan	7
5.1.3. Un conseil de développement permanent pour plus de démocratie participative locale	8
5.1.4. Pour qu'êtré « commune du Parc » soit attractif	8
5.2. <i>Pour une nouvelle démarche consulaire</i>	9
5.2.1. En agriculture	9
5.2.2. En économie	9
5.2.2.1. Pour des expériences économiques alternatives.....	9
5.2.2.2. Pour des capacités locales de transformation du bois du Morvan.....	9
5.2.2.3. Pour un désenclavement routier et numérique	10
5.2.3. Pour une représentation des acteurs économiques au syndicat mixte du PNR	10
5.3. <i>Pour une lisibilité et une valorisation accrues</i>	10
5.4. <i>Transcender la logique de Parc par une nouvelle logique de Massif</i>	11

1. PREAMBULE GEOGRAPHIQUE

Depuis plus d'un siècle qu'ils l'étudient, les géographes ont toujours d'emblée marqué pour le Morvan la différence essentielle qu'il représente par rapport aux autres contrées de la Bourgogne calcaire ou du fossé bressan :

- Paul VIDAL DE LA BLACHE nous le présente ainsi : « De Vézelay, belvédère naturel, on voit à une lieue vers l'Est le paysage, tout bourguignon jusque là, changer d'aspect. Le Morvan s'annonce comme une croupe à peine accentuée en saillie, mais qui contraste par son uniformité, sa tonalité sombre avec le pays calcaire... Fragment mis à nu du massif primaire, il oppose aux belles cultures des plaines qui l'avoisinent la pauvreté d'un sol silicieux, privé d'éléments fertilisants ». Et d'ajouter, pensant immédiatement à l'homme confronté à ce milieu difficile : « le pays dont les différences s'accusent ainsi est bien une de ces contrées à part qui, pour le cultivateur ou vigneron des « terres plaines » éveillent l'idée d'une vie ingrate, et dont les usages, les cultures, les patois constituent pour lui un monde étranger. »¹
- Gaston ROUPNEL, aussi géographe qu'historien en fait lui aussi un « dur môle de gneiss et de granite que l'érosion a dépouillé de tous les sols tendres », couvert d'une « forêt de chênes et de hêtres, la sombre forêt des origines... qui domine ainsi de sa masse blême la descente des vallées et la fuite des eaux ». Pour lui d'ailleurs, le Morvan n'est pas bourguignon « Seule la bordure orientale de ce « mauvais pays » appartient à la Bourgogne. » là où « sur les bords entaillés ont pénétré les influences physiques et humaines venues du lumineux, du « bon pays » de l'Auxois ». Et dans toute son œuvre consacrée à la Bourgogne du vin, il n'en sera plus jamais question...²
- Georges CHABOT le place en premier dans son analyse : « Il est en Bourgogne, parmi les montagnes et plateaux, un coin qu'il faut mettre tout à fait à part, c'est le seul où les altitudes dépassent 700 mètres, c'est le seul aussi où les roches cristallines trouent le manteau de sédiments, argiles et calcaires, qui recouvre le reste de la province... les bruyères, les digitales, ne se trouvent nulle part ailleurs en Bourgogne, le sol est fait ici de granites, de granulites, et de gneiss, avec quelques filons de porphyre ». Et d'ajouter « Témoin avancé du Plateau Central, ce pilier de granite et de porphyre rappelle le socle hercynien que l'on retrouve plus à l'Est dans les Vosges, et dont un affaissement local a créé la Bourgogne... Le Morvan joue un peu plus dans la Bourgogne le rôle de plateau central dans l'ensemble de la France. Centre de dispersion des eaux, il envoie l'Yonne, la Cure, le Serein vers la Seine, les affluents de l'Arroux vers la Loire. Ses émigrants sont partis vers toutes les villes du pourtour, mais plus nombreux encore vers Paris. » Et plus encore s'agissant du climat : « Socles granitiques, fonds de vallées tourbeux, gorges étroites ne sont guère hospitaliers. Ils le sont d'autant moins que le climat est rude... aux Settons il gèle en moyenne 108 jours par an... de septembre à juin... Il pleut ou il neige plus de 180 jours par an sur les sommets. »³

¹ Paul VIDAL DE LA BLACHE, *Tableau géographique de la France*, Paris, 1903.

² Gaston ROUPNEL, *La Bourgogne*, 1936.

³ Georges CHABOT, *La Bourgogne*, Armand Colin, 1941.

- Jacqueline BONNAMOUR, inscrit remarquablement sa grande thèse⁴ dans cette continuité. Constamment, dans cette œuvre, **le lien de l'homme à la terre est rappelé**. Utilisation du sol, systèmes de culture, difficultés des hommes, dépeuplement, exode, aboutissent à un Titre III au fort intitulé : « Le Morvan est-il maudit ? » Dans ce livre sont d'abord rappelées les lourdes contraintes physiques qui pèsent sur le Massif, sur le « Morvan petite montagne », pays de roches silicieuses au climat humide, irrégulier et rude (...). » Le livre suivant est une recherche très lucide des « causes profondes du malaise morvandiau » dont la sclérose foncière, l'isolement, le découpage administratif, le vide urbain. Les deux derniers points sont d'une pertinence encore pleinement d'actualité : « en découplant le Morvan en quatre départements, la Constituante en a fait un pays morcelé, excentrique, vite oublié. »

C'est donc bien avant tout la **géographie physique** qui, au départ, **permet d'individualiser le Morvan**. C'est elle qui a servi de base au rattachement naturel et évident de celui-ci au Massif Central. **Altitude, relief, géologie, climat, nature des sols, tout converge pour identifier une moyenne montagne à la mise en valeur plus difficile et plus contraignante que dans les plus riches dépressions qui l'entourent**, Auxois, Bazois, Terre Plaine.

Ces données naturelles définissent le mieux l'entité morvandelle qui s'impose et s'imposera toujours à toutes les autres qu'elles soient d'ordre centrifuge, comme le découpage départemental, ou d'ordre centripète comme l'existence du PNR.

Avant d'être un Parc Naturel Régional, si utile soit-il, **le Morvan est d'abord un véritable ensemble naturel**, un rectangle de relief boisé difficile à franchir, très fortement arrosé, un pays de roches silicieuses donnant des sols acides, froids et lessivés, un massif ancien, une petite montagne hercynienne où alternent hautes surfaces forestières, pentes bocagères et bas fonds para-tourbeux. Le Morvan, entre le Val de Loire à l'Ouest et la Côte Viticole bourguignonne à l'Est, demeure toujours cette « Montagne Noire » de la Bourgogne, à l'écart de ses riants vignobles, isolée par son climat humide irrégulier et rude, au printemps tardif après un hiver « âpre et long », où l'Automne revient vite après un été réel mais court.

Ce sont ces considérations qu'il fallait brièvement mais d'emblée rappeler et qui justifient pleinement **la pertinente phrase de Christian PAUL**, député de la Nièvre et Président du PNR du Morvan, à propos du classement du Morvan en Massif « **on avait oublié notre géographie** ». Il fallait donc commencer par le rappeler en préambule d'évidence.

⁴ Jacqueline BONNAMOUR, *Le Morvan, la terre et les hommes*, Paris, PUF, 1966.

2. LE MORVAN ET SON PNR

Selon le code de l'environnement, les parcs naturels régionaux « constituent un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel ». **Créé en 1970, le Parc Naturel Régional du Morvan** couvre un espace remarquable, **doté de 94 zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique (ZNIEFF) et de 11 sites NATURA 2000**. Doté d'une identité forte, et de traditions populaires ancrées, **le Morvan se distingue par son dynamisme culturel et associatif**. Son PNR a pour mission de **préserver ses ressources** mais aussi et surtout de **les valoriser**.

C'est l'un des parcs les plus importants en termes de surface (258 000 ha), mais l'un des moins densément peuplés (39 702 habitants), soit une **moyenne de 15 habitants au km²**. S'il était un département, le Morvan pourrait être comparé, en termes de population, à la Lozère, il est ainsi exposé aux risques de la désertification et de l'enclavement. C'est pourquoi **le PNR a pour mission de faire reconnaître la spécificité de son territoire**.

Le décret du 28 octobre 2005 relatif à la délimitation des massifs a rattaché au Massif Central dix-neuf cantons du Morvan. Ce classement entraîne, pour les zones concernées, la reconnaissance de handicaps significatifs entraînant des conditions de vie plus difficiles et restreignant l'activité de certains secteurs économiques.

En effet, **les conditions de transport dans le Morvan sont difficiles**, les durées de trajets peuvent être facilement doublées par rapport au décompte habituel. **Le maintien d'activités commerciales, de services sanitaires et sociaux**, conditionnant l'installation de nouveaux habitants, **se fait au prix de gros efforts** de la part des élus et collectivités investis sur place.

Économiquement, le Morvan recèle un réel potentiel, avec ses « villes portes » dynamiques, dont Autun et Avallon, **sa ressource en bois** avec le « Douglas », **ses produits spécifiques, son tourisme**. L'entrée d'Avallon dans le Parc en 2007, celle d'Autun en 2018, la création d'une plateforme logistique à Autun pour acheminer le bois dans de meilleures conditions contribuent à favoriser les secteurs porteurs du territoire. **Des écueils demeurent néanmoins** : l'importante ressource provenant de la forêt morvandelle a peu d'opportunités de transformation sur place, la diffusion de produits spécifiques, le développement du tourisme nécessitent des échelles de production et d'accueil plus importantes qui peuvent contredire l'impératif de préservation.

Si le Morvan est un espace remarquable aux atouts réels, il ne peut rivaliser en égal avec les autres territoires, du fait de son patrimoine naturel rare à protéger, de sa situation géographique, de son agriculture spécifique, de son identité. Aussi **un PNR sur ce territoire se justifie entièrement**, reste néanmoins à **savoir ou à comprendre comment celui-ci travaille avec les autres structures en présence sur le Morvan**.

3. LES STRUCTURES ENGAGÉES POUR LE TERRITOIRE DU MORVAN ET LEURS MISSIONS

Plusieurs échelons territoriaux se partagent l'intérêt pour le Morvan : **120 communes** (95 du périmètre de 1997 et 25 communes proposées dans le cadre de la révision de la Charte 2007-2018), **16 communautés de communes**, **4 pays** : le Pays Nivernais Morvan, le Pays Auxois Morvan Côte d'Orien, le Pays Autunois Morvan et le Pays Avallonnais, **4 départements**, **la Région**, sans compter **les services déconcentrés de l'État** répartis par départements, ainsi que les **chambres consulaires**.

Devant la montée en puissance des « territoires de projet » que sont les Pays, le PNR du Morvan a eu tendance à modifier sensiblement son action, et à intervenir au-delà de ses missions initiales. Parallèlement, le Parc est souvent amené à combler l'absence, sur son territoire, de référents des chambres consulaires ou de représentants de l'État, mais également le manque de moyens d'autres collectivités. Cette tendance a certainement contribué à brouiller l'image du PNR, et à produire une confusion quant à ses champs d'intervention.

Chez les politiques et représentants des collectivités, la répartition des domaines de compétences semble claire, et notamment pour ce qui concerne les Pays et le Parc, tous deux « territoires de projet », et dont les missions sembleraient a priori s'entrecouper.

Le PNR présente une plus value indéniable par son expertise scientifique, et son équipe de techniciens. Mais plus globalement, **les attributions du Parc** sont avant tout :

- la **préservation du patrimoine** culturel et environnemental ;
- le développement économique sous certains aspects : **l'agriculture** (diversification, produits identitaires), la forêt (valorisation de la ressource) et surtout le tourisme ;
- la **dimension identitaire et culturelle**.

Les Pays ont, quant à eux, **deux missions privilégiées**, qui ne débordent pas en principe sur celles du PNR :

- le **développement économique** ;
- **l'organisation de services de proximité**.

En ce qui concerne **un secteur crucial** pour le développement du Morvan, **le tourisme**, il est admis que **le PNR est chef de file** ; il l'est également **pour les énergies renouvelables, les produits spécifiques, et la forêt**, avec la signature récente de la charte forestière de territoire.

Etre chef de file ne signifie pas porter seul le domaine d'actions, mais bien **fédérer tous les interlocuteurs en charge des projets**. Ainsi, les Pays, les communes, les départements, les communautés de communes ont bien à faire en matière de tourisme. Le Parc a en charge la connaissance des ressources du territoire, leur valorisation, leur image, et en ce sens, réunit autour de ces vocations les autres structures compétentes.

Qu'en est-il du **développement économique** ? Il semblerait que **tous les territoires et acteurs** en soient **plus ou moins responsables**, mais qu'**aucun n'en soit explicitement chargé**. A priori, les agences de développement économique et les chambres consulaires sont les organismes compétents, **le PNR** ne peut en aucun cas revendiquer cette attribution. **Il peut** tout de même **aborder au travers de « son cœur de métier »**, en l'occurrence le développement durable et culturel, **la dimension économique des projets**. Le problème qui se pose néanmoins est l'éloignement du Morvan des centres de décision départementaux.

S'il serait certainement peu efficace de créer une nouvelle structure morvandelle, **une réflexion serait souhaitable portant sur des dispositifs spécifiques, adaptés aux caractéristiques du Morvan**, territoire à part en Bourgogne.

Le récent rattachement de plusieurs cantons au Massif Central est bien entendu une bonne nouvelle ; **il ouvre la voie à une réflexion partagée** sur la spécificité des territoires de moyenne montagne, à une prise en compte de handicaps mais également à des projets structurants dépassant les frontières bourguignonnes. Une partie du Morvan est ainsi liée à une entité géographique aux préoccupations similaires, et à une identité marquée et reconnue. **La question de la valorisation de la spécificité morvandelle au sein de cet ensemble se pose d'autant plus.**

4. UN MANQUE DE LISIBILITÉ A COMBLER

L'administré morvandiau voit son territoire se partager entre plusieurs structures, et devenir le terrain de nombreux projets en partenariat, qu'il serait difficile aujourd'hui de vouloir simplifier, mais auxquels **bénéficierait un travail de communication**.

Peu de citoyens bourguignons sauraient énoncer les missions, tutelles, sources de financement, d'un Pays, d'un PNR, d'une communauté de communes ou d'un schéma de Massif. Cette méconnaissance contribue à **une méfiance vis-à-vis des structures et à un désinvestissement du citoyen, découragé par cette complexité**.

Le Morvan a longtemps souffert d'un déficit d'image, « montagne noire », territoire froid et hostile, longtemps vu comme la zone « repoussoir » de la Bourgogne. La création du PNR en 1970 et la vogue récente de l'éco tourisme en font aujourd'hui une destination attractive et une ressource précieuse pour la région. **Le Morvan intéresse et passionne**. La rudesse de ses conditions de vie a donné naissance à un **esprit de résistance** et à **une vie culturelle affirmée, qui présentent désormais une plus value indéniable**. Le Morvan jouit d'une meilleure image. Le Parc naturel régional et les territoires de projet ou les collectivités investies y sont certainement pour quelque chose.

« On passe d'un espace conservatoire à **un espace conversatoire** » pourraient déclarer les Morvandiaux, à l'instar de Bernard LUBAT, musicien poète actif à Uzeste.

Maintenant que le Morvan présente des atouts reconnus, **une prise de conscience émerge** également chez les habitants, acteurs, élus, porteurs de projet : tous comprennent bien qu'ils vivent sur une terre d'exception. Cette prise de conscience s'accompagne même parfois de dérives : l'image de pleine nature devient un argument commercial pour des produits qui revendiquent l'appellation « Morvan » sans en être issus.

Les échelons territoriaux compétents sur le territoire **semblent pour autant toujours mal connus, mal compris**. Les acteurs du PNR avouent que ce dernier est parfois vu comme une assemblée de chercheurs, pas comme un levier de développement pour le Morvan. De même, les représentants des Pays sentent bien que **les administrés ne différencient pas ou peu leurs territoires de projets avec le Parc**.

Avec la **progressive clarification des missions** de chaque structure et les instances de concertation prévues dans le projet de charte 2007-2019, mais **également parce qu'ils ont participé à l'édifice « charte »**, **les citoyens morvandiaux devraient progressivement s'approprier les forces en présence sur leur territoire**. Chaque entité investie devra néanmoins fortement communiquer, et réunir, impliquer les populations autour de ses priorités et projets.

5. PROPOSITIONS

5.1. *Pour de meilleures synergies et implication des acteurs locaux*

5.1.1. Une commission permanente des conseils de développement des quatre Pays du Morvan

Quatre Pays se partagent l'intérêt pour le Morvan : le Pays Nivernais Morvan, le Pays Autunois Morvan, le Pays Auxois Morvan Côte d'Orien, et le Pays Avallonnais. Le tracé de ces territoires de projet a suivi celui des départements, et les intitulés choisis relèguent le Morvan à une position secondaire. Les Pays du Morvan ont néanmoins tous signé une convention avec le Parc Naturel Régional, et affirment s'y conformer dans les projets communs. Outre le Pays Nivernais Morvan, qui vit une véritable symbiose avec le PNR, du fait de leurs convergences territoriales et de leur Présidence commune, les Pays collaborent plus ou moins en ce qui concerne le Morvan, territoire spécifique, aux problématiques propres.

Le CESR suggère **que soit instaurée dans le cadre du fonctionnement et des missions du PNR une commission permanente réunissant des représentants des conseils de développement des quatre Pays** qui oeuvrent sur le Morvan, **afin de travailler à l'unité du territoire, à sa spécificité** en tant que Massif et à **leur rôle commun au service de celui-ci**.

5.1.2. Le financement équitable des quatre conseils généraux membres du Parc Naturel Régional du Morvan

Situation héritée de fluctuations politiques, **seul le Département de la Nièvre participe de façon significative au financement du Parc Naturel Régional du Morvan, en matière de fonctionnement et d'actions spécifiques**, la Côte d'Or, la Saône-et-Loire, et l'Yonne s'impliquant sur des projets ponctuels.

La participation des départements à la vie et à l'activité du PNR est cruciale pour le Morvan. Il est important que les quatre conseils généraux contribuent équitablement au financement du PNR **en fonction d'un pourcentage de superficie et de population du Morvan sur chacun des départements**, de manière à dépasser les fluctuations politiques.

5.1.3. Un conseil de développement permanent pour plus de démocratie participative locale

Le CESR a souvent constaté que **les chambres consulaires et les acteurs socio économiques ne contribuaient pas suffisamment à la vie du Parc**. Il propose de **compléter l'action de la conférence territoriale** prévue dans l'avant-projet de Charte 2007-2018 du PNR **par la mise en place d'un conseil de développement permanent, particulièrement représentatif de la société civile** sous tous ses aspects : économiques, culturels, sociaux, syndicaux, associatifs, touristiques.

5.1.4. Pour qu'être « commune du Parc » soit attractif

Le CESR suggère que **l'acquisition de la qualité « commune du Parc » se fasse de manière plus officielle, et plus valorisante**, et que les **spécificités de ces communes**, agricoles, touristiques, forestières, thermales, soient **davantage prises en compte**.

5.2. Pour une nouvelle démarche consulaire

La nouvelle démarche consulaire que le CESR appelle de ses vœux **ne remet pas en cause les échelons départementaux**, mais encourage à mieux utiliser l'existant des chambres régionales, et que ces dernières consacrent de manière permanente une partie de leur activité et de leurs moyens au Morvan.

La notion de « handicap naturel » est essentielle, le rattachement de cantons du Morvan au Massif Central renforce cette problématique. Encore faut-il avoir les moyens de faire vivre cette nouvelle entité. **La reconnaissance de la spécificité de l'agriculture morvandelle ne sera pas chose facile au regard de ce vaste territoire que constitue le Massif Central.**

5.2.1. En agriculture

La spécificité géographique et agricole du Morvan est telle qu'elle ne peut que s'accommoder d'une nouvelle démarche consulaire passant par la reconnaissance du Massif au sein de la chambre régionale d'agriculture, où il serait souhaitable que soit définie une véritable politique agricole appropriée au Morvan. L'altitude, le sol et le climat imposent en effet une activité agricole différente de celle des plaines bourguignonnes, d'autant plus que les chambres d'agriculture ont bien reconnu le Morvan dans leur découpage de la Bourgogne en petites régions agricoles.

Il s'agit de **favoriser et d'encourager les Appellations d'Origine Contrôlée, et les Indications Géographiques Protégées** (jambon, saucisson, miel, plantes médicinales, etc), tout **en veillant bien à l'utilisation du mot « Morvan »**, qu'il serait dommage de pervertir en l'apposant à des productions de très loin morvandelles.

5.2.2. En économie

5.2.2.1. Pour des expériences économiques alternatives

Le PNR du Morvan aurait intérêt à s'imprégner des travaux du Mouvement européen de la ruralité, à se rapprocher des parcs situés comme lui sur un Massif ancien, à suivre les expériences de constitution de réseaux de micro entreprises en milieu rural, et à développer les « boutiques de terroir » ainsi que les « boutiques de gestion ».

5.2.2.2. Pour des capacités locales de transformation du bois du Morvan

La ressource importante du Morvan en bois est actuellement traitée ailleurs, car les **capacités locales de transformation sont insuffisantes**. A l'image de la plate-forme logistique qu'ont contribué à créer la ville d'Autun et la coopérative forestière Bourgogne Limousin, des efforts doivent être déployés par les élus et acteurs économiques pour que **la richesse forestière crée des emplois dans le Morvan, et également, condition nécessaire, que cette dernière soit renouvelée.**

5.2.2.3. Pour un désenclavement routier et numérique

Le développement du Morvan ne peut se faire sans **une amélioration des infrastructures**, la faiblesse des « pénétrantes » rendant difficile la circulation. Il existe à ce sujet **un plan « route stratégique du bois » dont il conviendra d'accélérer la mise en œuvre.**

Il convient également de **mieux accompagner les réelles vocations touristique et thermale du Massif**, notamment en améliorant la signalétique.

Il est primordial que le Morvan bénéficie d'une couverture satisfaisante en internet Haut Débit et en téléphonie mobile.

S'appuyant sur le **futur contrat de projet État-Région**, qui porte d'ores et déjà un intérêt particulier aux régions de Montagne, le CESR suggère **qu'une ligne « désenclavement routier et TIC du Morvan »** y soit prévue.

5.2.3. Pour une représentation des acteurs économiques au syndicat mixte du PNR

Si la présence de cinq personnalités qualifiées est envisagée pour siéger en tant que membres délibérants du syndicat mixte du PNR, le CESR souhaite que ces membres soient représentatifs des secteurs économiques engagés dans le Morvan.

5.3. Pour une lisibilité et une valorisation accrues

Le PNR doit être perçu par les populations comme un levier de développement local, associant développement économique et préservation environnementale, c'est-à-dire les deux orientations fondamentales du développement durable.

Les PNR sont des territoires ruraux « faisant l'objet d'un projet de **développement fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine** ». Or il apparaît qu'ils se positionnent plus dans une optique de préservation que de valorisation. Le CESR préconise qu'à l'avenir ces territoires insistent davantage sur le second axe.

C'est donc en termes à la fois d'entité géographique, de spécificité consulaire régionale, de démocratie participative et de développement durable que doit être envisagé l'avenir du Massif du Morvan.

5.4. *Transcender la logique de Parc par une nouvelle logique de Massif*

Le classement du Morvan en Massif (et son rattachement au Massif Central) ouvre de nouvelles perspectives pour celui-ci : le développement économique, l'aménagement du territoire dans sa composante institutionnelle et consulaire, le choix des projets (dans le cadre du CPER 2007-2013 qui le prévoit d'ailleurs expressément), les choix agri environnementaux (dans l'esprit du colloque « Recherche agri-environnementale » d'avril 2005 au Parc Naturel Régional du Pilat) doivent concourir à **une prise de conscience de tous les acteurs que le Morvan est d'abord une moyenne montagne et doit être considérée comme tel**, dans son entité, sa spécificité et son avenir.

Le Morvan n'est en aucun cas l'extrémité, la périphérie plus ou moins oubliée ou obligée des quatre départements qui se le partagent.

Le Morvan est d'abord le massif ancien de la Bourgogne avec sa personnalité physique et humaine, sa capacité de résistance à la marginalisation, au dépeuplement.

Toutes les institutions, toutes les collectivités qui le partagent doivent d'abord prendre conscience de ce fait géographique initial majeur. Elles doivent, maintenant que cette évidence est consacrée par la loi, en tirer les conséquences en termes de regroupement à son échelle, de projets, de programmation, et de contractualisation.

En termes d'aménagement du territoire, il existe en effet également des contrées que leur histoire et leur géographie vouent, si l'on n'y prend garde, à la précarité, à l'exclusion, à la marginalisation. **Le Morvan ne doit plus être le territoire précaire, exclu et marginal de la Bourgogne.**

Il doit en être la moyenne montagne aimée de tous d'où nous vient « un bon vent » et où habitent de « bonnes gens ».

AVIS ADOPTE A L'UNANIMITE

EXPLICATIONS DE VOTE

Intervention de Thierry GROSJEAN au titre de l'environnement

Comme on pouvait s'y attendre, il n'y a rien à jeter dans l'admirable travail de Gérard MOTTET. Je me contenterai donc de faire en creux quelques remarques que sa diplomatie l'a certainement empêché de faire.

Monsieur Christian PAUL, dans son introduction de la Charte, ne parle rien moins que de « réenchanter le Morvan ». Nous ne pouvons que lui souhaiter de réussir. Il ajoute que l'approche de la quarantaine « ...est souvent l'occasion d'une remise en question et d'une interrogation sur ses valeurs et principes fondamentaux ».

Compte tenu de l'âge moyen de cette assemblée comme de celle du Conseil régional, je veux espérer que la remise en question est opérée et que l'interrogation sur les principes fondamentaux a aujourd'hui trouvé des réponses. Pour m'en assurer je vais reprendre sans tabou quelques-uns de ces principes.

- Préserver les milieux naturels et la ressource en eau.
- Considérer l'agriculture comme l'activité fondatrice de notre présence humaine, paysagère et économique ; la production forestière comme un atout déterminant pour la valorisation et la transformation des bois dans le respect des équilibres environnementaux et le tourisme comme perspective majeure, notamment dans le cadre de l'écotourisme.

Annonciateurs des changements politiques et climatiques, je vois quelques nuages s'amonceler :

- ❖ Les loisirs motorisés : le Morvan terre de prédilection pour les 4X4 ?

En plus de la contribution inutile et coûteuse de Magny-Cours au réchauffement climatique, la mode des 4X4 rebaptisée « loisirs verts » va à l'encontre de la protection des espaces naturels, de la tranquillité publique et du développement touristique... La loi dispose qu'un PNR doit intégrer dans ses objectifs la mise en place des règles de circulation des véhicules à moteur sur les voies et chemin de chaque commune adhérente au Parc (art L.362-1 du Code de l'Environnement). En l'occurrence, soutenant la récente « circulaire OLLIN », nous voulons croire que la loi sera respectée.

- ❖ L'agriculture au gré des errements de la PAC et de la contamination par les OGM

Les OGM ont débarqué en Bourgogne et le Morvan n'est pas épargné. Les OGM se sont introduits par le biais des élevages hors-sol. Ceux-ci menacent la ressource en eau -à la source- et portent un préjudice incalculable au label de qualité indispensable à une agriculture morvandelle spécifique. Mais ce ne sont pas les options de la PAC -son discours hypocrite sur l'arrêt des aides à la production mais maintenant les subventions aux pollueurs patentés- ou celles des agences de l'eau renforçant le dispositif « pollueurs/sociétaires » qui va arranger l'avenir. Il faut enfin espérer que le Morvan ne se laissera pas piéger par la vague des biocarburants produits de manière industrielle :

ce serait une catastrophe écologique. Par contre la production et l'utilisation de ces biocarburants (huile brute, par ex) pour l'autonomie énergétique des exploitations est recommandable.

❖ La forêt morvandelle en mutation dangereuse

Je voudrais déjà rendre hommage à Autun Morvan Ecologie et Lucienne HAESE pour leur combat opiniâtre pour une gestion réellement durable de la forêt depuis des décennies. La part des résineux est passée de 28 % en 1978 à plus de 50 % actuellement. L'avenir du Morvan n'est pas de se transformer en usine à bois pour quelques investisseurs qui font fi de l'intérêt général ; ou de devenir une usine à biomasse au détriment des sols : le bois est un matériau éminemment écologique à condition de respecter les rythmes de la forêt.

Une sylviculture équilibrée entre économie optimum et écologie est possible, et conforme à l'intérêt du Morvan : stabilité et résistance aux aléas climatiques, maintien des paysages et de la biodiversité, piliers de l'écotourisme et d'une agriculture adaptée à la moyenne montagne. Le manifeste pour la défense des feuillus du Morvan a recueilli plus de 4 500 signatures. Souhaitant être une force de propositions concrètes, l'association a lancé un Groupement forestier pour la sauvegarde des feuillus **(1)** qui gère déjà quatre forêts emblématiques : la forêt de Montmain (300 ha) achetée avec la collaboration de la municipalité d'Autun et le Conservatoire des sites, la forêt d'Alligny (23 ha), une parcelle à Roussillon en Morvan et 16 ha à Laizy. Ce groupement, avec 1 150 parts souscrites, représente l'attachement culturel des Morvandiaux à leur forêt et entend promouvoir le système de certification FSC (Forest Stewardship Council) ou conseil en bonne gestion forestière, seul label qui allie production et préservation de l'environnement.

❖ A défaut de pouvoir enrayer les évolutions néfastes actuelles, le Morvan doit se préparer aux adaptations nécessaires liées au changement climatique **(2)** :

- Les conditions climatiques déterminent pour une large part les conditions du développement forestier : or la sylviculture est une activité qui s'inscrit dans le long terme. Les arbres, comme les humains, se mettent à migrer.
- L'état de la biodiversité est un indicateur des évolutions de l'environnement : les capacités uniques du Parc à observer et analyser ces facteurs ont un intérêt fondamental pour toute la région Bourgogne.
- Des étés plus chauds et plus secs, des hivers lus doux et pluvieux : l'eau et sa disponibilité sera déterminante pour l'agriculture. Le Morvan, « château d'eau » de la région, aura une fonction particulière. Imaginez qu'il récupère toutes ses eaux pluviales...

Le Morvan a plus que jamais besoin d'une stratégie qui repose sur l'interdépendance et la cohérence des politiques publiques sur son territoire, intégrant le long terme. Le Parc est le bon outil, majeur, de cette adaptation et il a démontré sa compétence dans ce domaine : il mérite non seulement d'être soutenu mais entendu.

(1) GFSFM - Mortaise - 71540 LUCENAY L'EVEQUE - autun.morvan.ecologie@wanadoo.fr . Projet soutenu par le WWF et Pro-Silva

(2) Repères « La Bourgogne face aux changements climatiques » - Juin 2005

Intervention de Renaud ABORD de CHATILLON
au titre de l'Union syndicale régionale des organismes de la forêt privée en Bourgogne

Excellent travail de Gérard Mottet auquel, nous, tous les membres de la commission ont été étroitement associés.

Je voudrais à sa suite rappeler :

- l'étroite liaison entre les Morvandiaux et la forêt. La forêt, c'est la moitié de la surface, majoritairement feuillue (la première essence étant en surface et en volume, le chêne). Avec les forestiers, le Parc du Morvan a signé la charte forestière de territoire la plus importante de France. Les enquêtes faites à cette occasion ont montré que près de 10.000 familles (rappelons que le Morvan c'est 40.000 habitants) morvanelles ont un bois ou une forêt, les forestiers, le Morvan, le Parc du Morvan,
- la forêt et la filière bois sont une chance pour l'emploi, et au-delà de notre travail, rappelons le dossier pôle de compétitivité forêt bois, en attente de décision et les pôles d'excellence, ruraux forêt-bois, dont un intéressé spécialement : Autun.

Enfin, pour débattre développement durable-forêt, certificat CO2, inauguration d'un sentier de découverte forestière... rendez-vous à la seconde Université d'été de la forêt le lundi 28 août 2006 à la Maison du Parc du Morvan à Saint-Brisson.



**Intervention de Jean-Louis BILLET
au titre de Force Ouvrière**

Une des propositions du CESR est le financement équitable des quatre conseils généraux membres du PNR.

Le Parc existe en tant que structure depuis plus de 30 ans maintenant.

35 % de la population du Morvan est nivernaise, 32 % vit dans le département de la Saône-et-Loire, celui-ci participe au budget du PNR à hauteur de 1,1 % de ces recettes, les deux autres départements l'Yonne (18% de la population du Morvan) et la Côte d'Or (15% de la population morvandelle) le financent à hauteur de 0,22 %, contre 10% des recettes budgétaires provenant du conseil général de la Nièvre.

Quels arguments de persuasion comptez-vous utiliser pour arriver à un financement équitable du PNR par les quatre départements qui le composent ?



**Intervention de Michel MAILLET
au nom du groupe CGT**

Le projet d'avis aborde bien les problématiques qui sont posées au Parc du fait de la multiplicité des acteurs qui interviennent et souligne à juste titre la nécessité d'une meilleure synergie entre tous. Il conviendra de vérifier à travers la Charte si cette nécessité trouve une réponse.

Le projet d'avis aborde la question de la valorisation de la filière bois et souligne que la ressource est actuellement traitée ailleurs car les capacités de transformations locales sont insuffisantes. Nous partageons largement cette appréciation en soulignant cependant qu'il est nécessaire d'agir pour traiter cette filière dans toute sa dimension : exploitation, première et deuxième transformation. Mais il convient aussi de considérer le rôle important que peut jouer la forêt morvandelle dans le domaine du bois énergie qui commence à se développer.

Le dernier point que nous souhaitons relever est celui de la nécessaire présence des services publics sur l'ensemble du territoire du Parc. Il est, de notre point de vue, fondamental en effet qu'une attention particulière y soit accordée. Dans la mesure où la faible densité de population peut laisser à penser, dans une logique purement comptable, qu'ils doivent être réduits, bien au contraire une attention toute particulière doit être accordée à leur présence et à leur accès à tous les habitants du Parc. C'est un facteur déterminant du maintien des populations et du développement économique et environnemental. C'est d'ailleurs tout le sens de l'amendement que nous proposerons au projet d'avis sur le projet de Charte.

Moyennant ces remarques, le groupe Cgt votera le projet d'avis.